



Communiqué de presse

Date 11.12.2018

Être Suisse ne protège pas du racisme

La Commission contre le racisme (CFR) consacre le numéro 42 de sa revue TANGRAM aux convergences et aux différences entre le travail d'intégration et la lutte contre le racisme. Les deux sont indispensables, complémentaires et visent pour l'essentiel à permettre à toutes et tous de vivre ensemble dans le respect des droits fondamentaux garantis par notre État de droit. Mais le racisme ne frappe pas seulement les étrangers : un Suisse noir, une Suisse musulmane ou de confession juive ou encore une famille yéniche peuvent subir des agressions et des discriminations de nature raciste. Les étrangers parfaitement intégrés sont eux aussi exposés au racisme et à la discrimination. Ni une très bonne intégration, ni la nationalité suisse ne préservent du racisme.

Au travers d'observations de spécialistes du terrain, de représentants des minorités ainsi que d'experts, TANGRAM aborde les avantages et les limites de la politique d'intégration dans le combat contre les discriminations. Elle évoque également les défis à surmonter pour une approche plus globale de la lutte contre le racisme en Suisse.

Grâce à l'inclusion de la prévention du racisme dans les programmes d'intégration cantonaux (PIC), des avancées importantes ont été réalisées : les cantons et les communes s'engagent désormais clairement contre la discrimination. Ce qui n'était pas forcément le cas auparavant, comme le témoignent des praticiens cantonaux. S'il est vrai qu'une personne étrangère bien intégrée est mieux protégée contre la discrimination, la lutte et la prévention contre le racisme ne peuvent se limiter à la politique d'intégration, aussi efficace soit-elle. Les Suisses et les étrangers bien intégrés peuvent aussi être victimes de racisme et de discrimination raciale, comme l'affirment différents intervenants dans ce numéro de TANGRAM.

Stefan Heinichen constate que les Roms et les Sintés restent délibérément exclus et considérés comme « différents » par les pouvoirs publics, les politiciens et la société majoritaire. Sabine Simkhovitch-Dreyfus déplore l'ancrage de la lutte contre l'antisémitisme dans la politique d'intégration, « incompatible avec la nature de l'antisémitisme et le sentiment d'appartenance des juifs à la Suisse ».

Pour Thomas Facchinetti, ancien délégué aux étrangers à Neuchâtel, « il est nécessaire de combiner de manière cohérente les politiques d'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme. En ce sens, l'inclusion d'un volet fixant des objectifs contre les discriminations, racistes notamment, dans les programmes d'intégration communs signés entre la Confédération et les cantons est essentiel. »

« La politique de lutte contre le racisme porte sur un champ d'activité et de compétences plus large que celui de l'intégration. Les stéréotypes ont la vie dure et ils se moquent de la nationalité. C'est la raison pour laquelle les instruments de lutte contre la discrimination, prévus dans les programmes d'intégration, doivent recevoir toute l'attention et les moyens financiers nécessaires » conclut Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR.

Renseignements complémentaires :

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR, 079 507 38 00, martine@brunschwiggraf.ch

Sabine Simkhovitch-Dreyfus, vice-présidente de la CFR, 078 707 27 67, sabine.simkhovitch@cabinetmayor.ch